



Webinaire **L'ACCOMPAGNEMENT DES** **PERSONNES EN ARRÊT MALADIE**

Animé par le **Docteur Djamila BOSSAND-GHAMMAD**,
médecin du travail à l'**AIST 21**

Murielle ESPOSITO, chargée de mission Prévention de la désinsertion
professionnelle à la **Carsat Bourgogne-Franche-Comté**

Cécile SANSEIGNE-RAFFIN, assistante sociale coordinatrice
technique à la **Carsat Bourgogne-Franche-Comté**

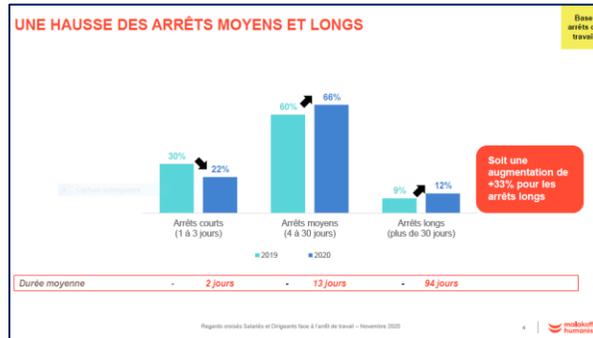


Prévention de la
Désinsertion
Professionnelle

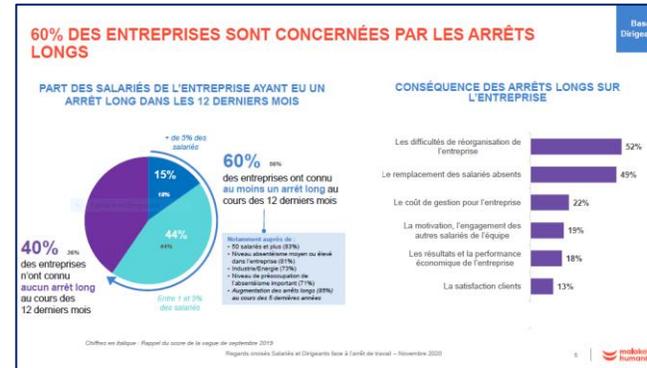


**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

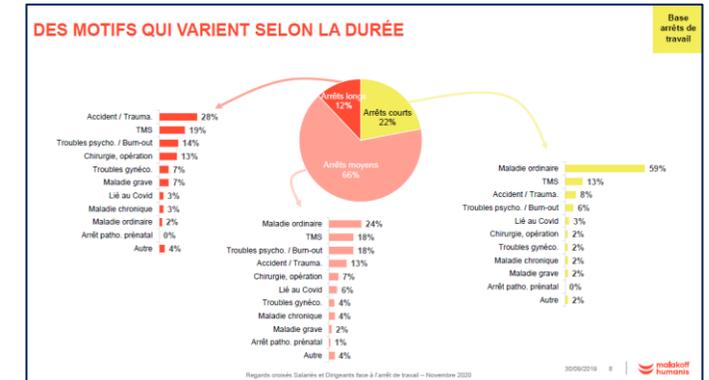
LE MAINTIEN EN EMPLOI : ACTUALITES



+ 33 % d'ARRÊTS LONGS en 2020 (moyenne 94 jours)



60 % DES ENTREPRISES ont connu au moins un arrêt long au cours des 12 derniers mois (2020)



MALADIE, TMS ET TROUBLES PSYCHO-BURN-OUT

DES RÉPERCUSSIONS

POUR LA PERSONNE → **PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES**

POUR L'ENTREPRISE → **ORGANISATION ET FINANCIÈRES**

Source : Rapport Malakoff Humanis Absentéisme 2020

UN ESPACE INTERNET D'INFORMATION ET D'ORIENTATION



Accessible depuis le site internet de la Carsat et à l'adresse suivante

<https://eime.carsat-bfc.com/>

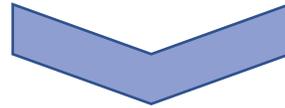
**Un site conventionné avec le réseau CEP en Bourgogne-Franche-Comté
Convention en cours avec l'AIST 21**

UNE ENTREE PAR PUBLIC ET PAR CENTRE D'INTERET

Je suis :

- Une entreprise (dirigeant, DRH, membre de CSE...)
- Un salarié, travailleur indépendant
- Un partenaire

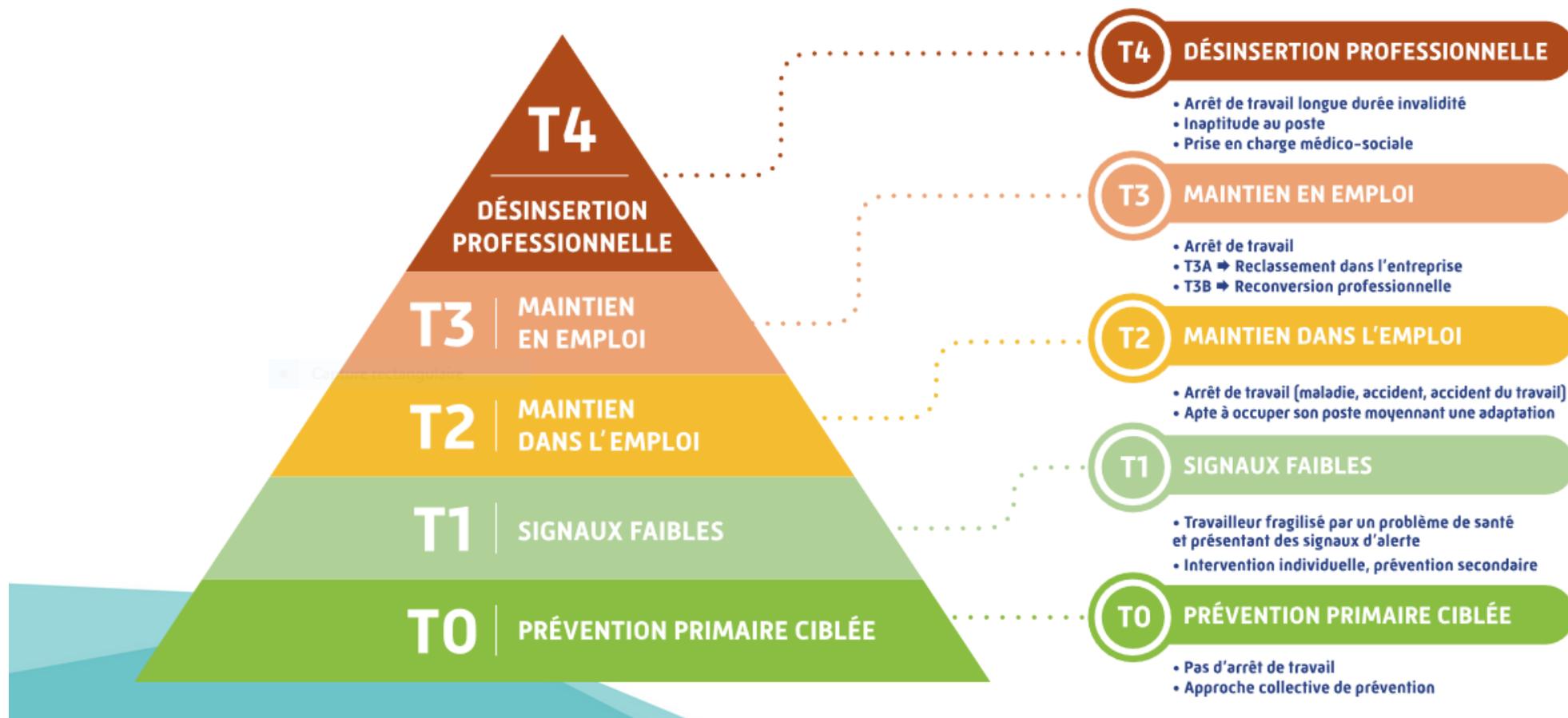
J'identifie mon besoin d'information selon ma situation ou de mots clés dans le moteur de recherche



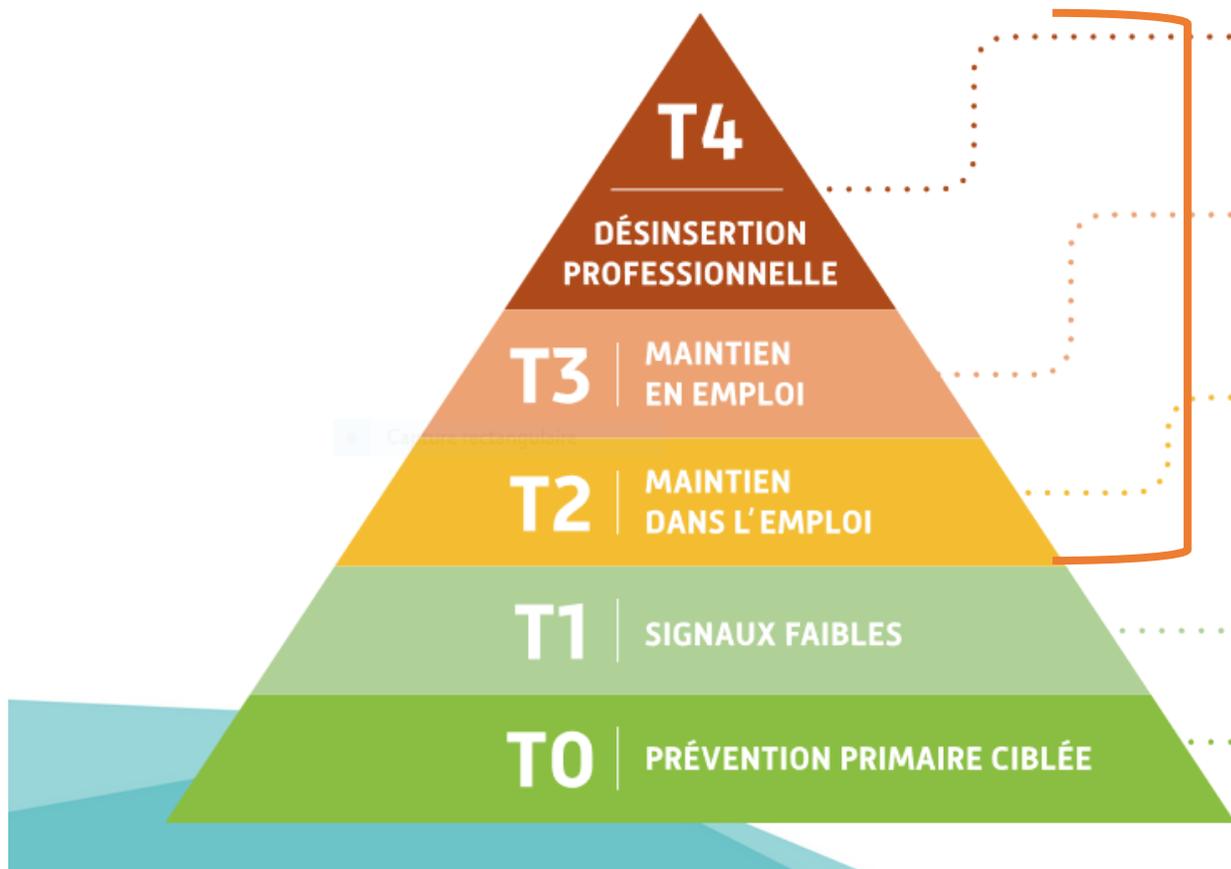
JE TROUVE :

- Des informations d'experts
- Des liens vers des sites de références
- Des supports de communication
- Des Actualités
- Des webinaires
- Des contacts par département

UNE GRILLE DE LECTURE COMMUNE : LA PYRAMIDE DES FRAGILITÉS



REPERER, ORIENTER, ACCOMPAGNER DES ASSURES PENDANT LEUR ARRÊT DE TRAVAIL

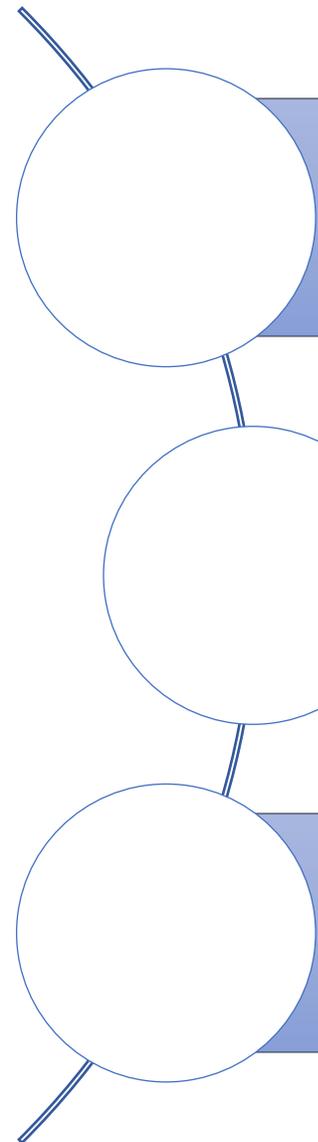


Salariés/ travailleurs indépendants en arrêt de travail

- Répercussions de l'arrêt sur la situation sociale
- Répercussions de l'arrêt sur les capacités à exercer leur travail

Une prise en charge par le Service social de l'Assurance maladie et le Service de santé au travail et leurs partenaires

REPERER, ORIENTER, ACCOMPAGNER DES ASSURES PENDANT LEUR ARRET DE TRAVAIL



La visite de pré-reprise = dans les trois mois suivants l'arrêt, la personne peut bénéficier du diagnostic médical du médecin du travail qui va évaluer ses capacités en adéquation avec le poste occupé, le métier exercé, et orienter la reconversion si besoin vers un métier adapté à son état de santé

L'accompagnement du service social de l'Assurance maladie qui établit un diagnostic complet de la situation sociale de la personne en relation avec son travail, son projet afin de l'aider à développer son pouvoir d'agir pour construire son retour à l'emploi

Les mesures possibles pendant l'arrêt : une action d'orientation dont un bilan de compétences, une formation, un essai encadré, un contrat de rééducation professionnelle en entreprise.

Ces mesures font l'objet d'un passage en cellule PDP avec tous les acteurs de l'Assurance maladie et leurs partenaires (SST, Cap Emploi, etc.)

LA VISITE DE PRE-REPRISE, UNE ETAPE INDISPENSABLE POUR SECURISER LE RETOUR A L'EMPLOI

- Extrait du film « La PDP c'est pas Sorcier » avec le témoignage de David, assuré qui a un diabète de type 2 et qui a bénéficié d'une visite de pré-reprise pour aménager ses horaires suite à son arrêt



https://www.youtube.com/watch?list=PLdBj1bUJ8NCnSbTVcdeViOpO7osTnyaD&time_continue=52&v=k82uIM72Wb0&feature=emb_logo

- Retour d'expériences du Docteur Bossand-Ghammad de l'AIST 21

L'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE SOCIAL : REMOBILISER LES ASSURES FRAGILES

- Extrait du film « La PDP c'est pas Sorcier » avec les témoignages de Nadège, assistante de service social de l'Assurance maladie à Dijon et de Marius, boulanger reconverti livreur suite à un arrêt ainsi que de Géraldine, fleuriste indépendante reconvertie vendeuse dans une boutique de thé.

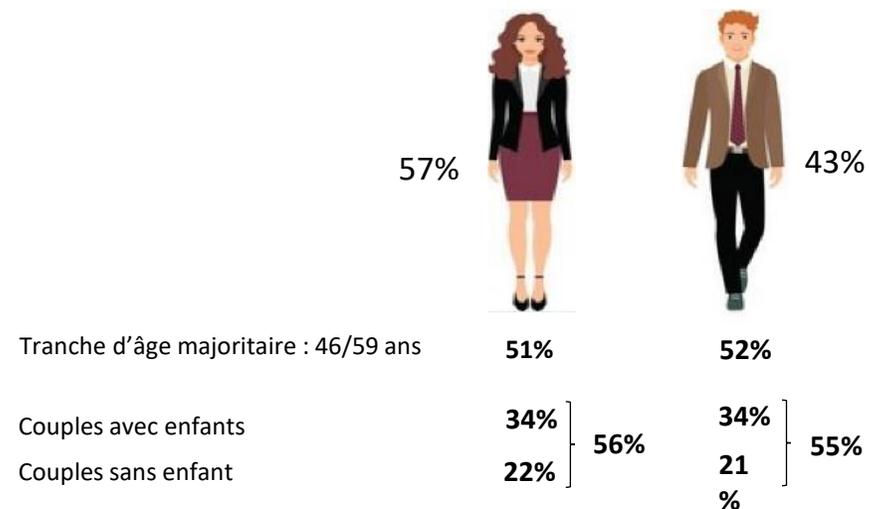


<https://www.youtube.com/watch?v=1u-pNnS-yhE&list=PLdBj1bUJ8NCnSbTVcdeViOpO7osTnyaD&t=118s>

- Retour d'expériences de Cécile Sanseigne-Raffin, assistante sociale coordinatrice technique référente PDP

LE PROFIL DES ASSURÉS ACCOMPAGNÉS EN PDP PAR LE SERVICE SOCIAL de l'Assurance maladie EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

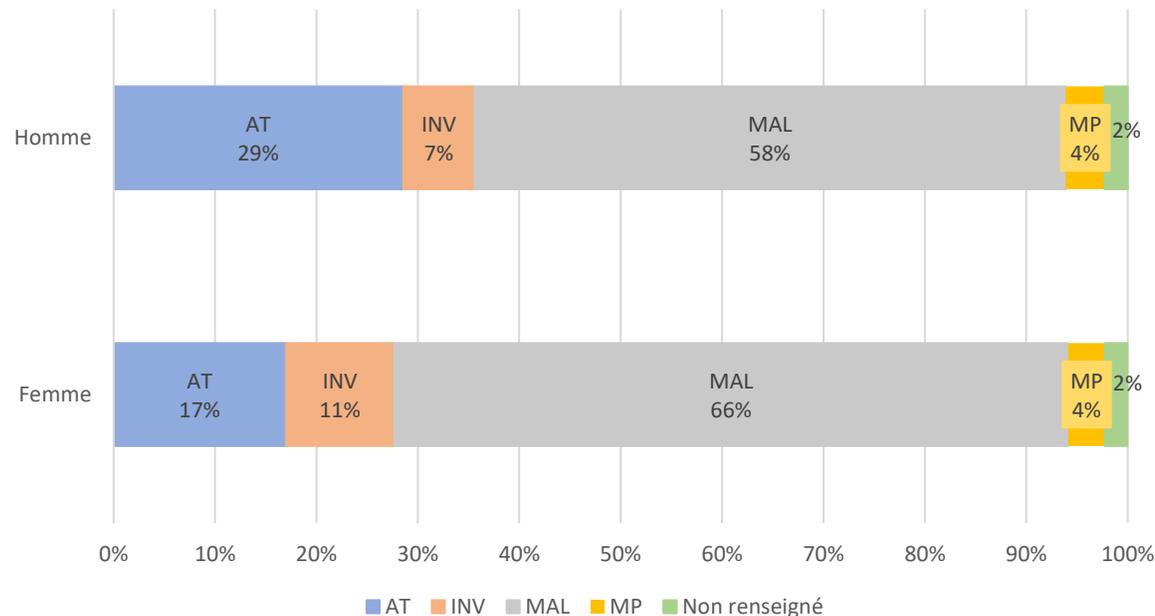
Données socio-économiques



Durée moyenne de l'accompagnement



Répartition par risque



En 2020, le Service social de l'Assurance maladie a accompagné 8 344 assurés dans la prévention de la désinsertion professionnelle

LES ACTIONS DE REMOBILISATION PENDANT L'ARRÊT

- Pendant son arrêt, le salarié peut bénéficier d'actions d'orientation dont un bilan de compétences, d'une formation, d'un essai encadré, d'un CRPE, etc
- Si l'assuré est reconnu Travailleur handicapé, il peut bénéficier de prestations spécifiques
- Cette action doit être compatible avec son état de santé et la durée de son arrêt.
- Cette action fait l'objet d'une étude collégiale en Cellule PDP afin que l'assuré soit couvert.

L'ESSAI ENCADRÉ : TESTER LE RETOUR AU TRAVAIL EN TOUTE SECURITE

Cette offre de l'Assurance Maladie intervient pendant l'arrêt pour anticiper les conditions de maintien en emploi du salarié : adaptations de temps de travail ou de poste nécessaires à un retour en emploi durable.

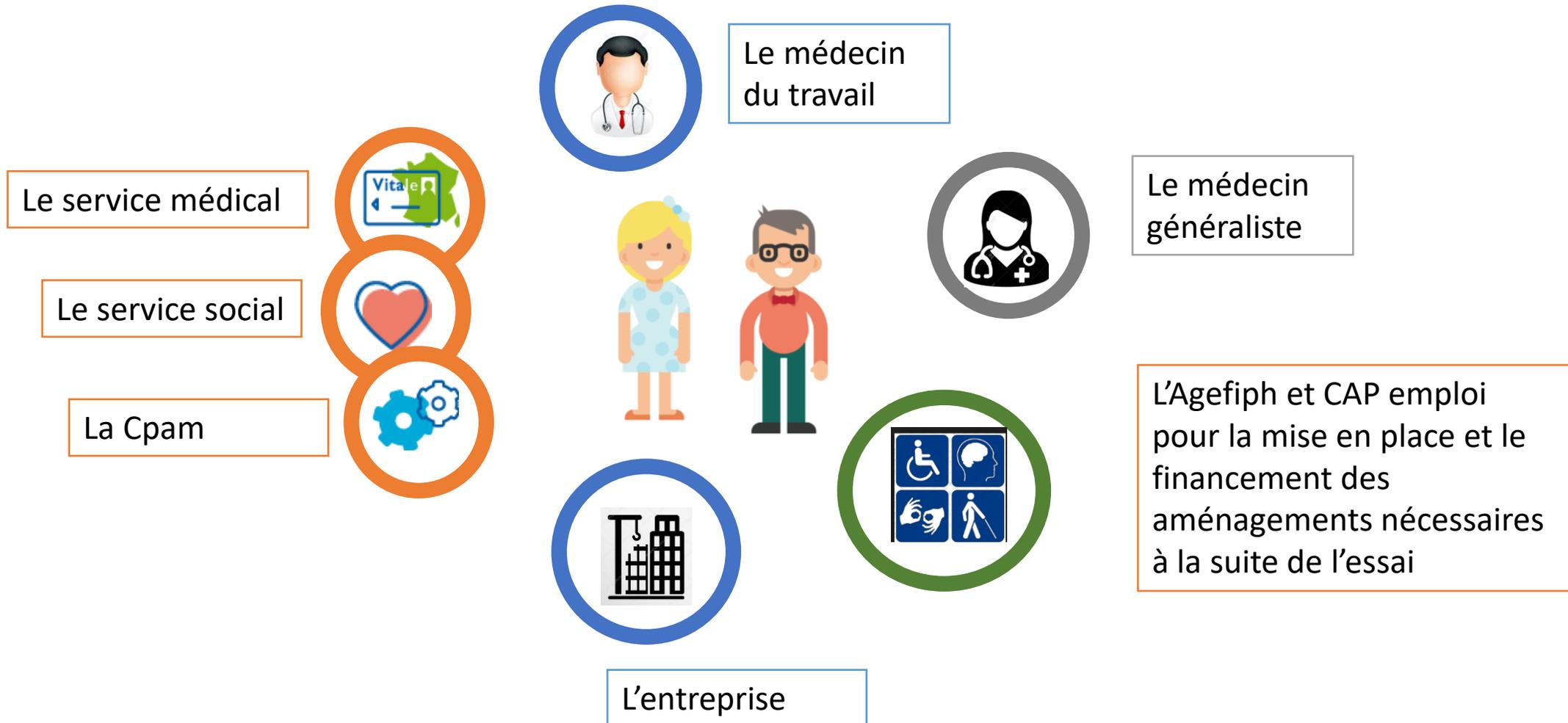
- Il se réalise sur **14 jours consécutifs** ou non pendant l'arrêt de travail, renouvelable une fois (ou 28 demi-journées)

- **les indemnités journalières sont maintenues** et le **risque AT/MP est couvert par l'Assurance maladie**

- il se réalise sur autorisation de l'Assurance Maladie (service social, CPAM et médecin conseil) avec l'accord de l'entreprise, du médecin traitant et **du médecin du travail.**

L'ESSAI ENCADRÉ : DES ACTEURS MOBILISÉS

Un essai encadré est un levier de remobilisation qui fait travailler plusieurs partenaires ENSEMBLE



L'ESSAI ENCADRÉ : POUR LE SALARIE

Pour le salarié, l'essai encadré permet:

- De se projeter dans le retour en emploi et de renouer avec l'entreprise,
- D'anticiper les difficultés en fonction de ses capacités,
- D'être acteur des solutions et aménagements nécessaires,
- De se confronter à la réalité et à une reconversion à un autre poste de travail au sein de la même entreprise ou à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel quand le retour dans le même poste est impossible

LE TOUT PENDANT UNE PERIODE OÙ IL EST EN ARRET DE TRAVAIL, OÙ SON PARCOURS EST SECURISÉ.

L'ESSAI ENCADRÉ : POUR L'EMPLOYEUR

Pour l'entreprise, l'essai encadré permet:

- De renouer avec son salarié pendant l'arrêt de ce dernier,
- De préparer son retour à son poste,
- D'anticiper les difficultés en fonction des capacités nouvelles du salarié,
- D'étudier les aménagements possibles et nécessaires, les solutions à l'intérieur de son entreprise,
- D'être accompagné par des spécialistes du retour à l'emploi et du handicap si besoin pour bénéficier d'aides financières.

LE TOUT PENDANT UNE PERIODE OÙ SON SALARIE EST PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

TÉMOIGNAGES

- **Aurélie, 47 ans, aide soignante à domicile de formation**, en arrêt de longue durée pour une pathologie de l'épaule

Essai encadré dans son entreprise d'origine mais à un autre poste (assistante accueil)
Adaptation du poste Formation

Pour voir son témoignage :

[https://www.youtube.com/watch?v=jzuaETgPsFI&list=PLdBj1bUJ8NCnSbTVcdeViOpO7osTnyaD &index=1](https://www.youtube.com/watch?v=jzuaETgPsFI&list=PLdBj1bUJ8NCnSbTVcdeViOpO7osTnyaD&index=1)

- **Marius, 32 ans, boulanger de formation, allergie à la farine**

Essai encadré dans son entreprise, livraison

Pour voir son témoignage : <https://www.youtube.com/watch?v=1u-pNnS-yhE&list=PLdBj1bUJ8NCnSbTVcdeViOpO7osTnyaD>

- **Johan, 44 ans , cuisinier de formation, pathologie mains et épaules**

Bilan de compétences, Essai encadré dans une autre entreprise, animateur en gérontologie

Pour voir son témoignage : <https://www.youtube.com/watch?v=chciVa0FcKk>

LE CONTRAT DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE (CRPE)

- **LE CRPE, un contrat destiné aux travailleurs en situation de handicap pour sécuriser leur maintien en emploi**

Le contrat de rééducation en entreprise permet au salarié qui ne peut plus exercer son métier du fait d'un handicap de se réadapter progressivement à son ancienne profession ou d'acquérir un nouveau métier au sein de la même entreprise ou d'une autre entreprise.

- **Le CRPE un contrat qui lie le salarié, l'entreprise et l'Assurance Maladie**

le CRPE est un vrai contrat, assimilé à un CDD, renouvelable conclu pour une durée de 3 mois à 18 mois. La rémunération est financée par la CPAM et l'employeur. A temps de travail égal, il n'y pas de perte de salaire. Le CRPE peut se cumuler avec les aides de l'Agefiph ou de l'entreprise via son accord Handicap.

- **Les bénéficiaires du CRPE** : (Attention changement avec la loi **Renforcer la prévention en santé au travail**)

le CRPE est destiné aux assurés en arrêt de travail indemnisés reconnus TH ou en voie de l'être qui ne peuvent plus reprendre leur poste de travail (risque d'inaptitude). Il peut être mis en place suite à une reprise à temps partiel thérapeutique ou suite à l'attribution d'une pension d'invalidité.

LE CONTRAT DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE (CRPE)



« Le CRPE est une bouffée d'air car son principal atout est de donner du temps non seulement au salarié mais aussi à l'entreprise, qui bénéficie d'un vrai coup de pouce financier de l'Assurance maladie »

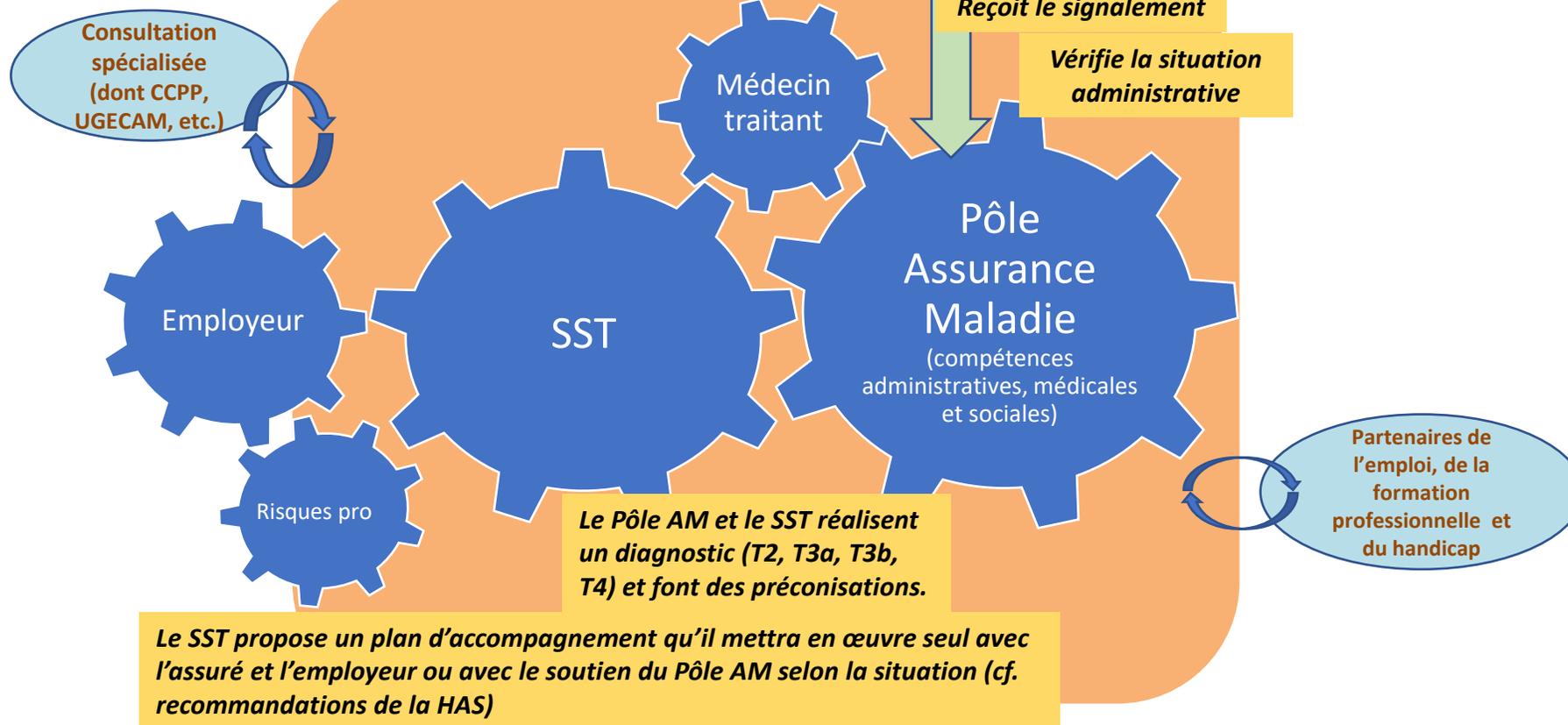
Pour lire la vidéo

https://www.youtube.com/watch?v=18_wlJcKMZ8

Assurés en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle

Critères de ciblage et d'identification / détection intra-institutionnelle ou partenaires externes

PLATEFORME DE SERVICE MEDICO-SOCIO-PROFESSIONNELLE





Webinaire **L'ACCOMPAGNEMENT DES** **PERSONNES EN ARRÊT MALADIE**

Merci pour votre attention

